

LE PLOMB DANS VOTRE MAISON



Canada



Santé
Canada

Health
Canada



La SCHL :Au cœur de l'habitation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'organisme fédéral responsable de l'habitation. Elle aide les Canadiens à avoir accès à un vaste choix de logements de qualité, à prix abordable.

Le Programme d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL a aidé de nombreux Canadiens à réaliser leur rêve de posséder une maison. La SCHL offre une aide financière pour que les Canadiens les plus démunis puissent se procurer un logement convenable, à prix abordable. Par l'entremise de ses activités de recherche, la SCHL stimule l'innovation dans les domaines suivants:conception des habitations, technologie du bâtiment, urbanisme, options de logement et financement. La SCHL s'associe également avec le secteur de l'habitation et les autres membres d'Équipe Canada afin de vendre les produits et le savoir-faire canadiens sur les marchés étrangers et, ainsi, de créer des emplois ici-même, au pays.

La SCHL offre aux consommateurs et aux membres du secteur de l'habitation une vaste gamme de produits d'information susceptibles de les aider à prendre des décisions éclairées concernant leurs achats ou leurs affaires. Avec la plus vaste gamme d'information sur l'habitation et les logements au Canada, la SCHL est le plus important diffuseur d'information sur l'habitation au pays.

Par ses activités, la SCHL contribue à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens, dans toutes les collectivités du pays. Elle les aide à vivre dans des maisons sûres à tout point de vue. Elle est vraiment « au cœur de l'habitation ».

Les Canadiens peuvent se procurer l'information diffusée par la SCHL dans différents points de vente et dans ses bureaux régionaux.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone : 1 800 668-2642
(à l'extérieur du Canada : 613 748-2003)
ou par télécopieur : 1 800 245-9274
(à l'extérieur du Canada : 613 748-2016)

Pour nous joindre en direct, visitez notre site Web à l'adresse www.schl.ca

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le 1 800 668-2642.

LE PLOMB DANS VOTRE MAISON

La SCHL offre une vaste gamme de renseignements liés à l'habitation. Pour plus de détails, communiquez avec le bureau de la SCHL de votre région ou téléphonez au 1 800 668-2642.

This publication is available in English under the title Lead in your home, # 61941.

Canada

Cette brochure a été préparée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par Santé Canada.

ISBN 0-662-25399-X
Cat. no. NH15-168/1997E

© 1984, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Révisions et réimpressions : 1997, 2003, 2004

Imprimé au Canada
Produit par la SCHL

1RE PARTIE :

INTRODUCTION

DE QUOI TRAITE CETTE BROCHURE ?

Cette brochure a été préparée conjointement par Santé Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement dans le but de vous renseigner sur les effets du plomb à l'intérieur des maisons et autour de celles-ci. Le plomb représente un danger pour la santé de votre famille. Les nourrissons, les jeunes enfants, les femmes enceintes et les fœtus sont particulièrement à risque.

Cette brochure :

- décrit les sources les plus communes de plomb domestique;
- présente de l'information sur les tests de dépistage du plomb;
- présente les diverses solutions permettant de réduire ou d'éliminer les effets nocifs du plomb domestique;
- fournit des renseignements pratiques et des conseils de sécurité sur quelques-unes des solutions décrites;
- présente de nombreux moyens pratiques de réduire au minimum la quantité de plomb autour de votre demeure; et
- contient une liste des ressources pouvant vous fournir de plus amples renseignements.

À QUI S'ADRESSE CETTE BROCHURE ?

- Demeurez-vous dans une habitation construite entre 1960 et 1980 que vous prévoyez rénover, qui est actuellement en cours de rénovation ou qui a été rénovée récemment ?
- Demeurez-vous dans une habitation construite avant 1960 et dont la peinture écaillée, craquelée ou décollée est accessible à des enfants d'âge préscolaire ?
- La plomberie de votre maison a-t-elle été installée avant 1960 ?
- Demeurez-vous aux environs d'une structure en métal peinte de taille importante (par exemple un pont) ou près d'une industrie (p.ex., une usine de recyclage de batteries en plomb) où du plomb a été utilisé ?
- Êtes-vous préoccupé par les effets du plomb domestique ?

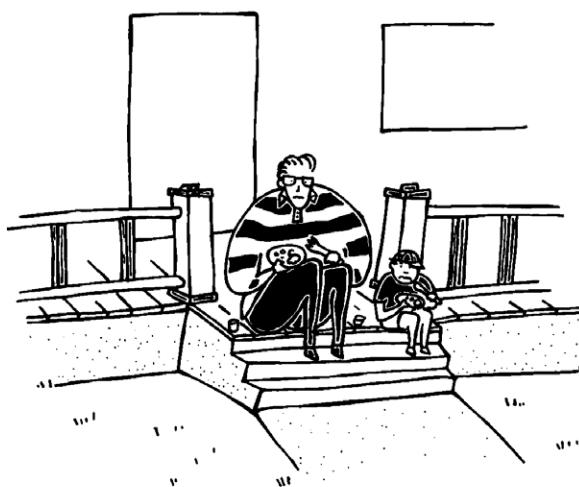
Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, poursuivez votre lecture !

QU'EST-CE QUE LE PLOMB ?

Le plomb est un métal mou et lourd, d'un gris bleuté, qu'on trouve en petites quantités à l'état naturel dans la croûte terrestre. On en trouve des concentrations beaucoup plus importantes dans les minerais de plomb. On peut trouver du plomb à peu près partout dans notre environnement, non seulement en raison de sa présence répandue dans la nature, mais aussi en raison de son importante utilisation dans l'industrie moderne (exploitation minière, fabrication et utilisation de combustibles fossiles).

COMMENT LE PLOMB PEUT-IL NUIRE À LA SANTÉ DE MA FAMILLE ?

Le plomb et les composés du plomb sont des substances utiles, mais qui présentent des risques. Les gens savent depuis longtemps que l'exposition à de grandes quantités de plomb peut causer des maladies graves et parfois même entraîner la mort. En outre, les scientifiques savent maintenant que l'exposition au plomb influe sur le développement du cerveau et le système nerveux des enfants. L'exposition au plomb peut entraîner des troubles du comportement, des difficultés d'apprentissage et réduire l'intelligence. Les fœtus et les enfants d'âge préscolaire sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs du plomb.



Les bébés et les enfants sont particulièrement vulnérables au plomb parce que leur système nerveux est encore en développement, qu'ils ont tendance à se mettre des objets dans la bouche et que leur corps peut absorber le plomb très facilement.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT PAR LE PLOMB ?

Les symptômes d'empoisonnement par le plomb varient en fonction de la quantité de plomb à laquelle une personne est exposée et de la durée de cette exposition. Les symptômes comprennent notamment : insomnie, irritabilité, agitation, problèmes de concentration, perte de mémoire, maux de têtes, anémie, tremblements musculaires et crampes abdominales.

L'exposition fréquente à des doses élevées de plomb peut causer des dommages au cerveau et aux reins. De même, des niveaux de plomb élevés dans l'organisme peuvent nuire à la fécondité masculine et augmenter les risques de complications durant la grossesse (avortement spontané, accouchement d'un bébé mort-né et accouchement prématué). L'exposition à de faibles quantités de plomb nuit au développement mental des fœtus, des nourrissons et des jeunes enfants; elle provoque chez ces personnes des troubles d'apprentissage qui les suivront toute leur vie durant.

Il n'est pas toujours facile de dépister les cas d'intoxication au plomb. Lorsqu'une personne est exposée à de faibles quantités, elle peut n'avoir aucun symptôme. De plus, comme certains symptômes sont associés à de nombreuses maladies courantes, nombre de personnes souffrant d'empoisonnement par le plomb croient n'avoir affaire qu'à une simple grippe. Si vous ou l'un membre de votre famille souffrez de symptômes associés à la grippe de manière récurrente et qu'une source de plomb est présente dans votre demeure, vous feriez bien de consulter un médecin.

Le médecin peut vous faire soumettre à une analyse sanguine visant à déterminer si votre organisme contient un niveau de plomb trop élevé. Une saine alimentation peut aider à réduire le niveau de plomb de votre corps.

QUELLES SONT LES SOURCES D'EXPOSITION AU PLOMB ?

Comme le plomb se retrouve en quantité infime partout dans notre environnement naturel et humain, il est impossible d'éviter tout contact avec cette substance. Les Canadiens sont aujourd'hui exposés à des quantités beaucoup plus faibles que par le passé. Les lois fédérales et provinciales actuelles limitent la quantité de plomb contenue dans les produits commerciaux et réglementent la teneur en plomb acceptable de la terre, de l'air, de l'eau et des conserves alimentaires. L'une des principales étapes menant à la création d'un milieu de vie sans plomb a été la réduction, au cours des années 1970 et 1980, de la teneur en plomb de l'essence (en 1990, le plomb était pratiquement éliminé de l'essence). Le niveau de plomb des peintures résidentielles, des glaçures pour céramique, des matériaux de soudure utilisés par les conserveries alimentaires et du matériel de plomberie est maintenant limité.

Les composés de plomb sont couramment utilisés pour la fabrication de divers matériaux, dont certains se retrouvent à l'intérieur des habitations et aux environs de celles-ci. Leur simple présence exposer les résidents à des niveaux de plomb potentiellement dangereux. Les risques de cette exposition sont présentés dans les pages qui suivent.

2E PARTIE : SOURCES ET SOLUTIONS

COMMENT LE PLOMB S'INTRODUIT-IL DANS MA MAISON ? QUE PUIS-JE FAIRE ?

Voici quatre sources communes de plomb à l'intérieur des maisons et aux environs de celles-ci :

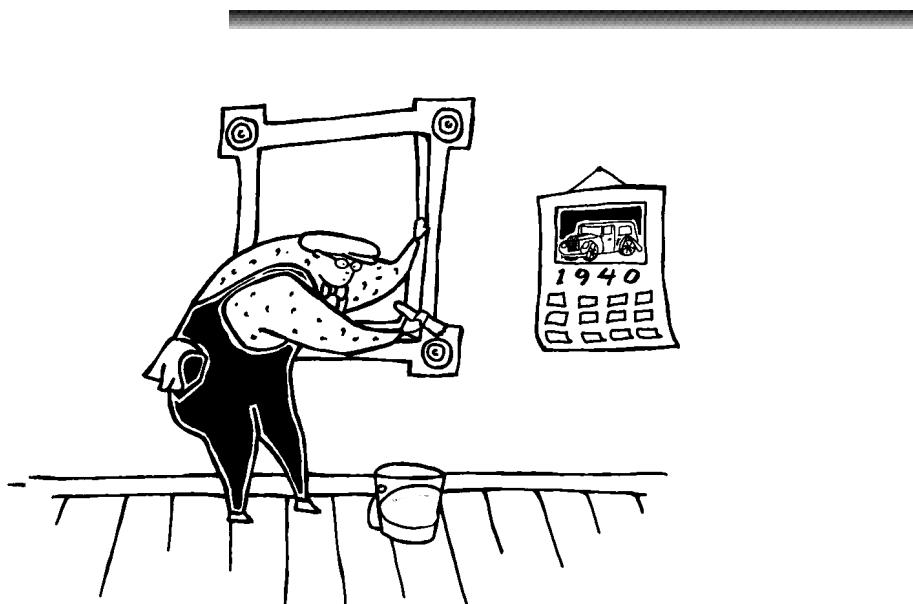
- éclats ou poussières de vieille peinture à base de plomb ;
- terre contaminée;
- vieilles conduites d'eau; et
- divers articles ménagers (céramique émaillée, verrerie, cristal au plomb, conserves alimentaires, bois peint, encres colorées, bijoux de fantaisie et matériel récréatif).

EXPOSITION À LA VIEILLE PEINTURE À BASE DE PLOMB

Jusque dans les années 1960, le plomb était utilisé comme pigment dans de nombreuses peintures, en particulier dans les teintes de blanc et les couleurs pastel. Certaines peintures contenaient jusqu'à 50 % de plomb par poids. Dans les années 1960, d'autres pigments ont remplacé le plomb, mais celui-ci continuait d'être utilisé en petites quantités comme matériau d'étanchéité ou pour accélérer le séchage de la peinture. Depuis 1976, le gouvernement fédéral limite à une valeur de 0,5 % par poids la teneur en plomb de la peinture intérieure. La peinture extérieure peut en contenir plus, mais les pots doivent comporter une étiquette de mise en garde avisant que la peinture contient du plomb et qu'elle ne doit pas être utilisée sur des surfaces à la portée des enfants. En 1991, les fabricants canadiens de peinture ont volontairement cessé d'utiliser le plomb.

Dans votre résidence, la peinture datant de plus de quelques décennies peut contenir du plomb. La teneur en plomb varie selon le moment de fabrication de la peinture. Si votre maison a été construite entre 1960 et 1980, la peinture intérieure ou extérieure peut en renfermer de faibles quantités. Si elle a été construite avant 1960, et que de nombreuses couches de peintures successives recouvrent les surfaces, les niveaux de plomb sont sans aucun doute élevés.

La peinture à base de plomb ne présente aucun danger si elle est en bon état et demeure intacte. La situation devient dangereuse lorsque la peinture s'écaille ou s'enlève par plaques. Le simple frottement dû à l'ouverture et à la fermeture de portes ou de fenêtres dont le cadre est peint peut produire de la poussière. Cette poussière peut se retrouver sur les mains et les jouets des enfants, qui les porteront à leur bouche. Les éclats de peinture peuvent facilement être avalés par les jeunes enfants. Les rebords et les garnitures à la portée des tout-petits qui font leurs dents présentent également un danger.



La rénovation d'une vieille demeure peut exposer les résidents au plomb. Le ponçage, le décapage et le chauffage de peinture à base de plomb produit de grandes quantités de poussières et d'émanations plombifères. Même le remodelage sans sablage ou décapage peut endommager la vieille peinture et libérer de la poussière chargée de plomb. La peinture abîmée à l'extérieur de la maison peut contaminer les jardins et les bacs à sable; la terre et le sable contaminés peuvent ensuite être introduits à l'intérieur, faisant ainsi augmenter les niveaux de plomb de votre demeure.

COMMENT DÉTECTER UN PROBLÈME DE PEINTURE À BASE DE PLOMB ?

Si votre maison a été construite avant 1960, vous devez présumer qu'elle renferme d'importantes quantités de peinture à base de plomb. Pour vous en assurer, vous pouvez analyser des échantillons de peinture à l'aide d'un nécessaire d'analyse maison ou commander une analyse à un laboratoire agréé. Les nécessaires d'analyse détectent uniquement les quantités importantes de plomb. Les laboratoires fournissent une analyse plus complète et des renseignements plus précis sur l'échantillon.

Les échantillons requis pour les deux types d'analyse peuvent être obtenus en découpant ou en décapant une surface peinte pour produire de la poussière. Si vous préférez ne pas endommager la peinture de votre maison, un consultant d'une firme d'ingénierie environnementale peut effectuer l'analyse à l'aide d'un appareil XRF (fluorescence aux rayons X). Ce type d'analyse est à peu près aussi exact qu'une analyse de laboratoire. Ce service n'est toutefois offert que dans les grandes villes. Consultez la troisième partie de la présente brochure pour de l'information sur les laboratoires et les firmes de conseil.

QUE PUIS-JE FAIRE ?

La meilleure solution est souvent de ne rien faire. Si vous abîmez la peinture en tentant de l'enlever ou de la recouvrir de quelque manière que ce soit, vous risquez de créer un problème qui n'existe pas auparavant. Par contre, si la peinture se détériore ou est accessible aux jeunes enfants (sur un rebord de fenêtre, par exemple), il vaut mieux prendre des mesures à cet égard.

Il existe quatre options :

- la réparation;
- le recouvrage;
- le remplacement;
- l'enlèvement.

Si vous décidez de procéder à l'enlèvement de la peinture à base de plomb, assurez-vous de suivre les règles de sécurité des pages 10 à 13.



Réparation : si la vieille surface est en bon état, il suffit souvent d'appliquer une nouvelle couche de peinture (sans plomb cette fois !). (Si la surface est à la portée des enfants, repeindre n'est peut-être pas la solution adéquate.) Toute petite section de peinture qui s'écaille peut être sablée ou décapée avec précaution. Il arrive que la nouvelle peinture n'adhère pas bien à la vieille surface : un bon nettoyage des murs à l'aide d'une solution à haute teneur en phosphate (phosphate trisodique, par exemple) peut en partie régler le problème. Rincez ensuite les murs et débarrassez-vous des chiffons.

Recouvrage : il s'agit de recouvrir la vieille peinture d'un matériau plus durable, tel que du papier peint de vinyle ou des panneaux de revêtement, afin qu'elle ne soit plus exposée. Si la surface est en mauvais état ou qu'elle est accessible aux jeunes enfants, il est sans doute plus approprié de recouvrir que de réparer (voir ci-dessus). Par ailleurs, la réparation et le recouvrage ne règlent pas le problème de manière définitive. La vieille peinture demeure là où elle est et peut représenter un danger si elle est de nouveau exposée. En revanche, il s'agit des options les plus simples, les moins coûteuses et les plus sécuritaires, en particulier pour la peinture des murs et des plafonds.

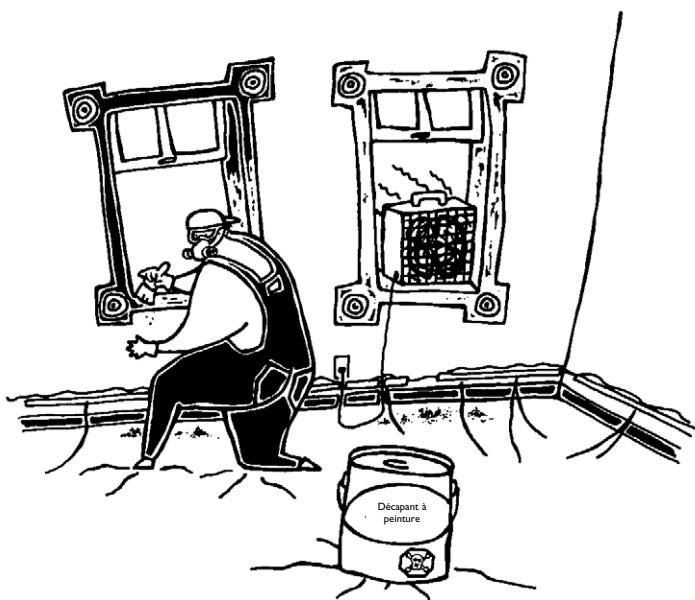
Remplacement : les portes, les fenêtres, les moulures, les plinthes et les autres boiseries peuvent être enlevées, remplacées et peintes. Prenez garde d'abîmer le moins possible la peinture lorsque vous les enlevez. Nettoyez soigneusement les lieux par la suite.

Enlèvement : l'enlèvement de la peinture, ou décapage, est l'option comportant le plus de risques potentiels. Il est essentiel de suivre des règles de sécurité très strictes, c'est pourquoi vous devriez envisager de faire appel à des professionnels, en particulier s'il s'agit d'un projet d'envergure. Obtenez des devis de plusieurs entrepreneurs; évitez de retenir les services de ceux qui ne sont pas familiers avec les procédures de sécurité décrites aux pages

suivantes. Choisissez un entrepreneur qui effectuera les travaux en toute sécurité. Vous pouvez spécifier les règles de sécurité à suivre dans le contrat, par exemple : « Toute boiserie amovible (telle qu'un cadre de porte ou de fenêtre) doit être évacuée hors de la maison de manière professionnelle. »

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR L'ENLÈVEMENT DE LA PEINTURE À BASE DE PLOMB

Vous trouverez ci-dessous une liste de règles de sécurité pour l'enlèvement de la peinture à base de plomb sur les murs, les plafonds et les autres structures, ou pour d'autres travaux (par exemple la démolition d'un mur) susceptibles de produire de la poussière plombifère.



Protégez votre famille : les femmes enceintes ou qui essaient de le devenir ne devraient en aucun cas décaper de la peinture ou être exposées aux poussières et aux émanations produites par le décapage. Si les poussières de peinture ne peuvent être circonscrites, ou si la maison entière est en cours de rénovation, les enfants et les femmes enceintes devraient habiter ailleurs jusqu'à la fin des travaux.

Protégez-vous : portez une combinaison, des lunettes de protection, des gants et d'autres accessoires de sécurité. Utilisez un appareil respiratoire approprié – un masque de papier n'offre pas une protection suffisante. Consultez un détaillant d'équipement de sécurité de votre région ou le ministère du Travail de votre province (voir la troisième partie de la présente brochure) afin d'obtenir des conseils. Si vous souffrez d'une maladie du cœur ou de problèmes respiratoires, consultez votre médecin avant de choisir un appareil respiratoire. Lavez-vous les mains chaque fois que vous quittez la zone de travail. Évitez de manger, de boire et de fumer lors des travaux de décapage.

Préparez la zone : retirez les rideaux, les tapis et les meubles de la zone de travail. Couvrez d'un plastique épais les objets qui ne peuvent pas être déplacés et scellez-en bien les extrémités. Couvrez le plancher avec au moins deux épaisseurs de plastique. Scellez les trous d'aération. Protégez l'accès de la zone de travail avec du plastique. Si vous manipulez des décapants chimiques, utilisez un système de ventilation qui rejette l'air à l'extérieur.

Pour les travaux à l'extérieur, utilisez des toiles protectrices afin de capturer les éclats de peinture. Ne travaillez pas les jours de grand vent. Assurez-vous que les enfants et les animaux se tiennent loin de la zone. Couvrez les fenêtres et les portes avec du plastique pour empêcher que les éclats de peinture et la poussière ne s'introduisent dans la maison.

Utilisez des techniques de décapage sûres : la peinture à base de plomb ne devrait pas être enlevée par chauffage, ponçage ou sablage. Il est préférable d'employer

des décapants chimiques. Néanmoins, ces produits peuvent contenir des substances qui sont elles aussi dangereuses pour la santé. Manipulez avec prudence les décapants contenant du chlorure de méthylène ou d'autres solvants. Suivez les instructions du fabricant, ventilez adéquatement la zone de travail (utilisez un système de ventilation qui rejette l'air à l'extérieur) et portez des gants, des lunettes de protection et un appareil respiratoire adapté pour l'usage de solvants organiques.

Nettoyez quotidiennement : passez l'aspirateur sur les lieux de travail à la fin de chaque journée de travail, de préférence à l'aide d'un aspirateur central rejetant l'air à l'extérieur ou pourvu d'un filtre spécial à haute efficacité (HEPA). Si vous ne disposez pas d'un tel équipement, utilisez un aspirateur comportant un filtre secondaire ou dont le sac est partiellement rempli. N'utilisez pas un balai ou un aspirateur dont le sac est neuf – vous disperseriez alors la poussière plutôt que de la ramasser. Placez tous les déchets dans un conteneur hermétique sur lequel vous indiquerez : « Déchets dangereux – contient du plomb ».

Disposez de vos habits de travail avec soin : enlevez vos vêtements et vos chaussures de protection à chaque fois que vous quittez la zone de travail. Lavez les vêtements de travail séparément des autres ou jetez-les à la fin des travaux.

Procédez à un nettoyage final : attendez quelques heures avant de procéder au nettoyage final pour laisser le temps à la poussière de se déposer. (N'oubliez pas le sous-sol, les placards et les autres aires « non visibles » où la poussière risque de se déposer.) Jetez tous les déchets, les toiles en plastique et les vêtements de sécurité dans le conteneur prévu pour les déchets dangereux. Passez l'aspirateur de fond en comble. Encore une fois, il est préférable d'utiliser un aspirateur central rejetant l'air à l'extérieur ou muni d'un filtre HEPA. Nettoyez toutes les surfaces au moins une fois à l'aide d'un détergent à haute teneur en phosphate ou d'un produit de nettoyage spécialement conçu pour le plomb. Rincez avec de l'eau propre et repassez l'aspirateur.

Éliminez les déchets de manière sûre : les éclats de peinture à base de plomb doivent être traités comme des déchets dangereux. Communiquez avec l'organisme de traitement des déchets de votre municipalité ou avec le bureau provincial du ministère de l'Environnement afin d'obtenir des instructions sur la manière de les éliminer.

EXPOSITION À LA POUSSIÈRE ET À LA TERRE PLOMBIFÈRES

La saleté et la poussière ménagère comptent parmi les sources principales d'exposition au plomb chez les enfants de moins de six ans, car ils avalent parfois des éléments indigestes (par exemple de la terre ou des éclats de peinture) et qu'ils portent tout ce qu'ils trouvent à leur bouche, y compris leurs mains, lesquelles ont pu entrer en contact avec de la poussière et de la terre plombifères alors qu'ils rampaient sur le plancher.

Certaines maisons, notamment celles qui sont situées aux abords d'usines de recyclage de batteries au plomb ou d'autoroutes très passantes (le sol peut contenir des résidus provenant de l'essence au plomb), peuvent contenir des niveaux de plomb élevés. La détérioration de la peinture des immeubles ou des structures en acier (telles que les ponts et les châteaux d'eau) a souvent pour effet de libérer des quantités substantielles de plomb, qui se dépose ensuite dans les champs, les jardins et les pâturages environnants. Le plomb demeure dans le sol durant des décennies et continue de contaminer la végétation qui y pousse pendant de nombreuses années.

Il existe de nombreuses sources extérieures de poussière plombifère domestique :

- de la terre contaminée est transportée à l'intérieur;
- des particules de plomb résiduelles sont libérées dans la maison lorsque les vêtements de travail (d'un milieu de travail où il y a présence de plomb) sont apportés pour y être lavés;
- l'air projette des particules à l'intérieur à travers les portes et les fenêtres;
- des matières dangereuses utilisées pour certains passe-temps ou certaines activités artisanales (telles que la fabrication de vitraux) sont transportées dans la maison sur vos vêtements, vos chaussures ou vos mains.

COMMENT SAVOIR SI J'AI UN PROBLÈME DE POUSSIÈRE ET DE TERRE PLOMBIFÈRES ?

Pour savoir si le sol aux abords de votre maison est contaminé, vous pouvez faire effectuer une analyse; reportez-vous à la troisième partie de la présente brochure. Certaines provinces limitent les niveaux de plomb acceptables du sol.

QUE PUIS-JE FAIRE ?

Le sol contaminé peut être enlevé ou recouvert, mais cela est uniquement nécessaire dans les cas où les niveaux de plomb sont très élevés. En revanche, tentez de réduire l'exposition à la poussière et à la terre à l'intérieur en gardant la maison propre et en maintenant une bonne hygiène familiale.



Dans les maisons construites avant les années 1960, il est possible que la conduite reliant la maison à la conduite principale d'alimentation en eau soit faite de plomb.

À l'intérieur

- Maintenez autant que possible les aires de jeu sans poussière.
- Assurez-vous que les enfants se lavent les mains régulièrement.
- Passez l'aspirateur régulièrement. Utilisez un aspirateur comportant une barre de battage et un filtre à haute efficacité. Si vous avez un problème de poussière plombifère dans votre maison, il est conseillé d'enlever les tapis de dimensions importantes en raison de la poussière qui peut s'y accumuler.
- Nettoyez à l'eau les planchers et les autres surfaces dures.
- Si vous travaillez dans un milieu où il y a présence de plomb, lavez-vous et changez de vêtements avant de quitter le travail; lavez vos vêtements de travail séparément des autres.
- Manipulez avec soin le matériel récréatif contenant du plomb.
- Enlevez vos chaussures lorsque vous entrez dans la maison, ou placez un grand paillasson à l'entrée et nettoyez-le fréquemment.

À l'extérieur

- Plantez de l'herbe sur le sol contaminé afin de réduire la quantité de saleté qui s'y accumule.
- Choisissez un emplacement éloigné des sources de plomb pour les jardins et les aires de jeu.

EXPOSITION AU PLOMB DE VIEILLE PLOMBERIE ET DE SOUDURE

Dans la plupart des régions du Canada, les concentrations de plomb dans les réserves d'eau naturelles sont très faibles. Cependant, l'utilisation de la soudure au plomb dans la plomberie, les conduites de branchement en plomb entre la maison et la principale source d'approvisionnement en eau, et la présence de tuyaux en plomb dans la maison peuvent se traduire par des niveaux de plomb dans l'eau considérables. Le problème est plus manifeste dans les régions où l'eau potable est douce ou très acide (faible pH), ainsi que dans les maisons très vieilles ou très récentes. Dans les très vieilles maisons (construites avant 1960) le problème est souvent dû au fait que les canalisations de distribution d'eau et les

conduites de branchement sont en plomb. Dans les maisons plus récentes, une lixiviation excessive des soudures peut se produire au cours des premières années jusqu'à ce qu'une couche protectrice d'oxyde se soit formée dans les tuyaux. Le plomb s'accumule lorsque l'eau stagne dans les tuyaux, et par conséquent l'eau qui surgit tout d'abord du robinet est celle qui contient le plus de plomb. Vous pouvez diminuer l'ingestion de plomb en laissant couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit la plus froide possible. Pour vous assurer de l'efficacité de cette méthode, faites analyser des échantillons d'eau avant et après avoir vidangé les tuyaux. L'eau chaude contient plus de plomb que l'eau froide; il vaut donc mieux ne pas utiliser d'eau du robinet d'eau chaude pour boire, cuisiner ou mélanger la préparation lactée pour nourrissons.



Vous pouvez réduire la quantité de plomb dans l'eau que vous buvez en laissant couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle soit bien froide. On élimine ainsi l'eau qui était immobilisée dans les tuyaux. Pour économiser l'eau, sachez que lorsque vous actionnez la chasse d'eau des toilettes le matin et que vous prenez une douche, vous contribuez à éliminer l'eau stagnante des tuyaux. Après avoir fait couler l'eau, vous pouvez aussi remplir quelques bouteilles et les mettre au réfrigérateur pour les boire plus tard.

Bien que le contrôle de la qualité de l'eau potable relève du gouvernement provincial, le Code canadien de la plomberie interdit l'utilisation de la soudure au plomb dans les nouveaux systèmes de plomberie et pour la réparation d'installations servant à l'approvisionnement en eau potable. Plusieurs provinces ont également adopté une réglementation limitant la concentration maximale acceptable de plomb dans la soudure utilisée pour les conduites d'approvisionnement en eau potable.

Les concentrations de plomb dans l'eau du robinet causées par la soudure au plomb et les pièces en laiton diminuent avec le temps. Les chercheurs ont constaté que les niveaux de plomb les plus élevés se produisaient durant la première année suivant l'installation, puis se stabilisaient après cinq années d'utilisation. Néanmoins, contrairement à la soudure au plomb et aux pièces en laiton, il a été démontré que les tuyaux de plomb continuent de représenter, même après de nombreuses années d'utilisation, une source importante de contamination.

COMMENT SAVOIR SI J'AI UN PROBLÈME AVEC MES CONDUITES D'EAU ?

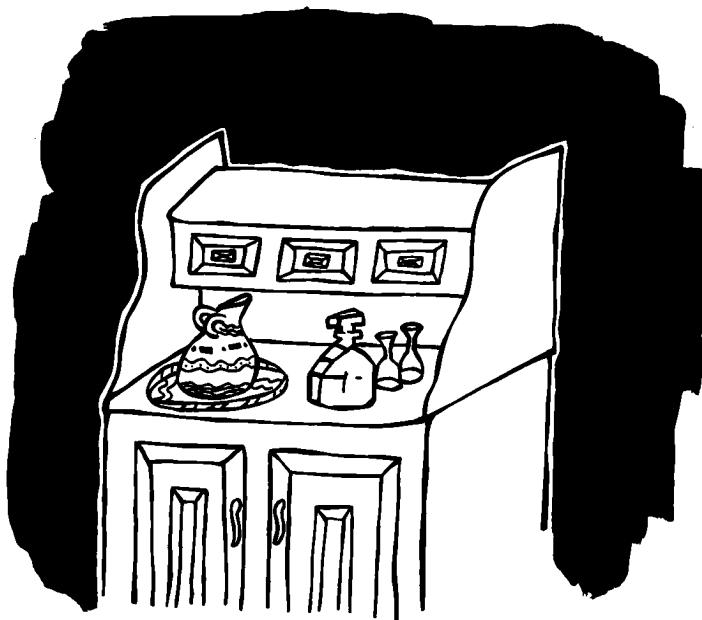
Si le réseau de distribution d'eau de votre maison comporte des tuyaux en plomb, de fortes concentrations de plomb peuvent s'accumuler lorsque l'eau y stagne, en particulier s'il s'agit d'eau douce ou acide. Votre service d'alimentation en eau peut vous informer si c'est le cas et si le réseau de distribution comporte des tuyaux en plomb. La présence de tuyaux en plomb ou de soudures au plomb ne veut pas nécessairement dire qu'il y a contamination. Pour vous en assurer, faites analyser votre eau. Avant de retenir les services d'un laboratoire commercial (consultez la troisième partie de la présente brochure), contactez le service d'alimentation en eau ou le service de santé publique de votre localité; ils pourraient être en mesure de vous fournir des conseils à cet égard.

Les résidents des régions rurales devraient faire analyser l'eau de puits ou l'eau provenant d'autres sources privées afin de détecter la présence de plomb.

QUE PUIS-JE FAIRE ?

Les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada énoncent que les niveaux de plomb dans l'eau potable provenant d'un robinet d'eau froide complètement vidangé (c.-à.-d. l'eau du robinet que l'on a laissé coulé jusqu'à ce qu'elle devienne froide) doit être de moins de dix parties par milliard.

Si les résultats des analyses révèlent de manière constante des niveaux de plomb très élevés, vous devriez envisager de remplacer les tuyaux ou les soudures au plomb de votre maison. S'il s'agit de votre propre réseau de distribution, faites traiter votre eau afin d'en réduire la corrosivité.



La céramique émaillée et les articles de verrerie peuvent contenir du plomb. Réduisez au minimum le temps que les aliments ou les boissons passent dans ces contenants. Ils devraient donc n'être utilisés que pour le service et non pour l'entreposage.

Certains dispositifs de traitement des eaux peuvent éliminer le plomb. Les appareils d'osmose inverse purifient l'eau en la faisant passer à travers un filtre spécial. Les distillateurs transforment l'eau en vapeur, et vice-versa. Les deux dispositifs sont efficaces mais peuvent être coûteux à acheter et à faire fonctionner. Certains filtres à charbon actif éliminent le plomb de manière relativement efficace. Si vous en utilisez un, assurez-vous qu'il a été homologué par les normes internationales du NSF.

AUTRES SOURCES DE PLOMB

Le plomb est une substance bon marché utilisée pour la fabrication d'un éventail de produits ménagers, dont, notamment :

Céramique émaillée et verrerie : certains produits de céramique émaillée ou de verre peuvent être décorés de glaçures à base de plomb. Le plomb risque de s'infiltrer dans les aliments préparés, servis ou conservés dans de tels récipients s'ils sont usés, si les aliments sont acides ou s'ils y sont laissés très longtemps. Le risque de contamination de la nourriture est faible lorsque le récipient est utilisé seulement à l'occasion d'un repas; le danger augmente en proportion de la durée pendant laquelle les aliments restent dans le récipient. Les objets de céramique émaillée et de verre destinés à des fins alimentaires et publicisés, vendus ou importés au Canada sont régis par la Loi sur les produits dangereux, dont l'application relève de Santé Canada; cette loi limite les concentrations de plomb autorisées dans ces produits. Les articles non destinés à recevoir des aliments doivent comporter un trou ou un crochet surélevé les rendant impropres à la conservation, à la préparation ou à la consommation de nourriture, ou être pourvus d'une étiquette permanente de mise en garde indiquant qu'ils ne doivent pas être utilisés à des fins alimentaires. Utilisez avec prudence les produits fabriqués par des amateurs ou des artisans (à moins d'avoir la certitude que les glaçures ne contiennent pas de plomb) ou achetés à l'étranger.

Cristal au plomb : à l'exception de quelques garnitures décoratives, le cristal au plomb n'est pas régi par la Loi sur les produits dangereux. Lorsque le cristal au plomb entre en contact avec des aliments ou des boissons tels que des cornichons, du porto, du vin, des jus de fruits et des boissons gazeuses, une certaine quantité de plomb peut s'y dissoudre. Durant un repas, la quantité de plomb libérée est très faible; par contre, si les boissons sont conservées durant un certain temps dans des carafes en cristal, elles peuvent accumuler des niveaux de plomb très élevés. N'utilisez ces articles que pour le service, et non pour la conservation. Servez les boissons et les aliments aux enfants et aux femmes enceintes dans de la vaisselle sans plomb.

Boîtes de conserves : certaines boîtes de conserves sont soudées au plomb. Ce n'est généralement pas le cas de celles qui sont fabriquées au Canada, mais certaines conserves importées peuvent l'être. Les boîtes de conserves sans plomb comportent un joint étroit, plat ou sont exemptes de joint. Les conserves soudées au plomb présentent un joint large et épais situé sur la face extérieure de la boîte. Videz ces boîtes de conserve immédiatement après les avoir ouvertes : le plomb contamine les aliments plus rapidement au contact de l'air.

Bijoux de fantaisie : le plomb est souvent utilisé dans la fabrication de bijoux de fantaisie bon marché. Sucer ou mâcher de tels bijoux est dangereux pour la santé. Les bijoux qui renferment du plomb sont souvent doux et lourds par rapport à leur taille. Le plomb est un métal de couleur terne, gris-bleu, qui laisse des traces grises sur du papier blanc. La présence de plomb peut ne pas être manifeste si l'accessoire est orné d'un revêtement décoratif ou protecteur; de tels revêtements sont cependant facilement mâchés et usés, exposant le plomb qu'ils recouvrent. Gardez tout bijou susceptible de contenir du plomb hors de la portée des enfants. N'achetez pas de bijoux pour enfants, sauf si le commerçant peut vous assurer qu'ils ne contiennent pas de plomb.

Bois peint et encres colorées : le bois peint ou traité et le papier imprimé à l'aide d'encres colorées peuvent contenir du plomb ou d'autres substances chimiques. Ne brûlez pas ces articles dans un foyer ou un poêle à bois car des vapeurs chargées de plomb peuvent s'en dégager.

Matériel récréatif : certains matériaux utilisés pour des activités d'artisanat et d'autres passe-temps peuvent renfermer du plomb ou d'autres substances dangereuses. Les amateurs de peinture à l'huile, de fabrication de vitraux, de réparation d'automobiles, de remise en état de meubles et d'électronique devraient ranger leur matériel dans des contenants hermétiques. Nettoyez l'aire de travail minutieusement et lavez-vous les mains. Ne travaillez pas à proximité d'endroits où des aliments sont préparés ou servis. Ne mangez pas en travaillant. Ne travaillez pas près des enfants. Prenez des précautions afin d'éviter de disperser les matériaux dans votre maison. Lavez vos vêtements de travail séparément des autres.

3E PARTIE :

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS . . .

Les ressources ci-dessous peuvent vous donner des renseignements supplémentaires sur les problèmes relatifs au plomb et leur solution présentés dans cette brochure. Les adresses et numéros de téléphone des bureaux fédéraux, provinciaux et municipaux du gouvernement se trouvent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique de votre localité.

Le plomb et la santé

- Le centre d'information antipoison (ou centre antipoison) de votre localité. Consultez les premières pages de l'annuaire téléphonique.
- Le service de santé publique de votre région.
- Votre bureau régional de Santé Canada.
- Pour consulter le document *Le plomb et la santé humaine* de la série « *Votre santé et vous* » sur le site de Santé Canada, rendez-vous à l'adresse :
<http://www.hc-sc.gc.ca>

Analyse de la concentration de plomb dans le sang

- Votre médecin de famille ou le centre d'information antipoison (ou centre antipoison) de votre localité.

Dépistage du plomb dans la peinture, le sol, la poussière, les soudures, les poteries et l'eau potable

- Les nécessaires d'analyse chimique, en vente chez les détaillants de matériel de poterie, peuvent révéler la présence de plomb dans la peinture, la terre, les soudures, l'eau, les poteries et dans d'autres produits. Ces tests ne fournissent qu'une indication approximative de la teneur en plomb et ne devraient donc être utilisés que dans le but de déterminer si une analyse plus poussée est requise.

- Le degré d'exactitude des analyses effectuées par les laboratoires d'essai commerciaux est plus élevé. Essayez de trouver le service offrant le meilleur rapport qualité-prix. Une liste des laboratoires agréés peut être obtenue auprès des organismes suivants :
Conseil canadien des normes
270, rue Albert
Bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Tél. : (613) 238-3222
Téléc. : (613) 569-7808
www.scc.ca
Association canadienne des laboratoires
d'analyse environnementale (ACLAE)
265, avenue Carling, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1S 2E1
Tél. : (613) 233-5300
Téléc. : (613) 233-5501
www.caeal.ca
- Certaines firmes environnementales ou d'ingénierie offrent des analyses de dépistage du plomb ainsi que des services tels que l'encapsulation (recouvrement de la peinture) et l'élimination de la peinture à base de plomb. Les coordonnées de ces firmes se trouvent dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.
- Il est possible que le ministère de l'Environnement de votre province offre des services d'analyse de la terre et de l'eau potable moyennant une légère redevance.
- Il est possible que le ministère de l'Agriculture de votre province offre des services d'analyse de la terre moyennant une légère redevance.
- Si les niveaux de plomb dans la peinture, la terre, l'air ou l'eau est un problème dans votre zone de résidence, votre service de santé publique pourrait avoir mis sur pied un programme d'analyse.

Plomb dans la peinture, la céramique émaillée, le verre, le cristal au plomb et dans d'autres produits de consommation

- Communiquez avec le Bureau de la sécurité des produits de Santé Canada de votre région.
- Pour obtenir les coordonnées du bureau de votre région rendez-vous à l'adresse :
<http://www.hc-sc.gc.ca>
ou téléphonez au (613) 957-3133.

Peinture à base de plomb

- Communiquez directement avec le fabricant ou avec L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
9900, boul. Cavendish, bureau 103
Saint-Laurent (Québec) H4M 2V2
Tél. : (514) 745-2611
Téléc. : (514) 745-2031
Courriel : cPCA@cdnpaint.org
www.cdnpaint.org

Plomb dans l'eau potable :

- Contactez le service d'alimentation en eau ou le service de santé publique de votre localité.
- Communiquez avec le bureau régional de Santé Canada ou consultez le site Web portant sur la qualité de l'eau à l'adresse :
http://www.hc-sc.gc.ca/water_quality

« Trois organismes ont été habilités par le Conseil canadien des normes (www.scc.ca) à attester de la conformité des dispositifs de traitement des eaux aux normes internationales NSF. NSF International (www.nsf.org), CSA International (www.csa-international.org) et Underwriters Laboratories (www.ul.com) peuvent attester de la conformité aux normes NSF/ANSI. Les consommateurs sont invités à consulter les sites Web susmentionnés afin d'obtenir plus d'information. NSF International et Underwriters Laboratories entretiennent des bases de données en ligne sur les dispositifs de traitement certifiés. »

Plomb dans l'environnement

- Contactez le bureau d'Environnement Canada de votre région.

Exposition au travail

- Organisme-ressource :
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
250, rue Main Est
Hamilton (Ontario) L8N 1H6
Tél. : 1 800 263-8466 (sans frais) ou (905) 572-4400
Téléc. : (905) 572-4500
Courriel : custserv@ccohs.ca.
www.ccohs.ca/ccohs/inq.html

Équipement particulier (aspirateur à filtre HEPA, appareil respiratoire, gants, etc.)

- Les fournisseurs d'équipement de sécurité industrielle devraient être en mesure de vous informer sur l'équipement de protection individuelle dont vous aurez besoin pour le décapage. Consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.
- Le ministère du Travail de votre province peut vous informer au sujet des équipements de sécurité et de leur disponibilité.

Analyse de la teneur en plomb, techniques de nettoyage et autres questions relatives à la sécurité lors de rénovations

- Communiquez avec le bureau local de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La SCHL a mené un certain nombre de recherches relatives à l'analyse de la teneur en plomb, aux mesures de sécurité à prendre lors de rénovations et aux techniques efficaces de nettoyage. Des résumés à caractère non technique et les rapports de recherche complets peuvent être obtenus auprès du Centre canadien de documentation sur l'habitation Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7
Tél. : (613) 748-2367
Téléc. : (613) 748-4069
www.schl.ca

Élimination des déchets contenant du plomb

- Communiquez avec votre administration municipale, avec l'organisme de gestion des déchets de votre région ou avec le ministère de l'Environnement de votre province.

Visitez notre page d'accueil à l'adresse suivante : www.schl.ca

Le plomb dans votre maison (61320)

Une exposition à des quantités importantes de plomb peut mener à de sérieuses maladies. Ce livret peut vous aider à déterminer si vous avez un problème lié au plomb dans votre maison. Il décrit les sources courantes de plomb dans les maisons canadiennes, propose des précautions à prendre pour réduire le danger d'exposition et dresse une liste des ressources à consulter pour obtenir davantage de renseignements.

